

**VILLE DE VAL-D'OR**  
**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 2017-22**

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 juillet 2017, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté le règlement 2017-22 établissant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe, à l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À VAL-D'OR**, le 12 juillet 2017.

**Me ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**